



Déclaration préalable de la FSU au CTSD 2nd degré 2019

Madame la directrice académique,

Nous tenons à souligner, en ce début de CTSD, le contexte particulier dans lequel il prend place, et rappeler pour cela la déclaration intersyndicale solennelle qui a été faite lors du dernier CTA par les organisations syndicales représentées et dont sont la FSU et l'UNSA Education.

Il y a en effet aujourd'hui une volonté gouvernementale très claire de contourner les élu-es des personnels, et celle-ci vaut comme remise en cause du statut même de la Fonction publique puisque la Fonction publique fonctionne sur le principe fondamental de la participation des fonctionnaires, par l'intermédiaire de leurs représentant-es, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics.

Ce CTSD, comité spécial de proximité, fait évidemment partie de ces outils de participation : instance consultative, certes, mais de dialogue social, il permet l'expression des points de vue, l'échange d'analyses, et leur prise en considération dans l'intérêt du service public d'éducation, et les déclarations générales qui y sont faites – comme celle-ci – comme les discussions plus techniques et locales qui sont menées sont autant de signes et d'analyses qui ne peuvent être ignorées.

Par principe d'abord, si l'on considère qu'il y a une légitimité de type démocratique à la représentation des personnels que nous assurons ; sur un plan pratique ensuite, parce que nous sommes aussi porteurs d'une connaissance du terrain qui ne doit pas être marginalisée.

Or, le détail du projet de loi relatif aux instances de dialogue social dans la Fonction publique prévoit en effet de supprimer la quasi totalité des compétences des commissions paritaires et une fusion des CHSCT avec les CT. Les CAP ne seraient plus consultées sur aucun acte de gestion et ne seraient même plus des instances de recours pour les mouvements des personnels et les promotions.

Pour nous il y a va clairement d'une mise ne cause des fondements même de la fonction publique dans la mesure où les agent-es n'auraient plus les instances pour les protéger de l'opacité, de l'arbitraire ou des erreurs de l'administration, et que les possibilités de recours – telles que présentées pour le moment – paraissent tout à fait illusoires car les agent-es n'auront aucune information pertinente pour se défendre.

Déroghations au principe du recrutement par concours sur un emploi permanent, création d'un « contrat de projet, possibilité d'externalisation de services avec des détachements vers le privé sans droit d'option : en réalité c'est évidemment une attaque qui dépasse la seule question des **instances** qui est à l'œuvre et que nous **dénonçons**.

Ces projets sont inacceptables pour les personnels, et provoquent une défiance inédite, défiance qui en aura fait ironiser plus d'un autour de la notion de « confiance »

mise en avant dans la communication ministérielle, et dans l'intitulé du projet de loi débattu à l'assemblée avant les vacances.

Rappelons qu'il y a un peu plus d'un an Jean-Michel Blanquer, tout frais ministre de l'Éducation nationale, déclarait ainsi que « l'école n'a[vait] pas besoin, à chaque alternance politique, d'une nouvelle loi, [qu'] elle [pouvait] se gouverner autrement, [qu']il n'y aura[it] pas de loi Blanquer, et qu'[il] en serai[t] fier ». Force est de constater aujourd'hui que « gouverner autrement » signifie pour ce ministre imposer une nouvelle forme d'autoritarisme et nier toute prise en considération sérieuse et sincère du point de vue des différents acteurs de l'école, au premiers chef desquels les enseignants. Car cette loi, qui initialement avait été présentée comme un simple outil technique, est clairement devenue un outil de transfiguration de l'école, outil à la main d'un ministre qui s'affranchit non seulement complètement de la concertation avec les enseignants, mais laisse la voie libre à toute une série de propositions faites par le biais d'amendements venant donner une cohérence rétrograde à ce projet dont l'école n'était censée pas avoir besoin.

Et les multiples opérations d'intimidations et de répressions qui ont été menées la semaine dernière, on largement fait réagir la profession scandalisée par de telles pratiques, bien éloignée de cette bienveillance pourtant régulièrement vantée.

Pour ce qui concerne l'ordre du jour, et la préparation de la rentrée dans le second degré :

Au niveau du second degré, ce sont 6,5 ETP qui manquent pour maintenir le H/E. En réalité l'analyse doit différencier collège et lycée puisque ce sont 10 ETP qui font défaut sur les collèges pour ce maintien, quand les lycées progressent un peu. On note ainsi qu'en cette année de réforme particulièrement contestée des lycées, il y a une tendance générale, et qui est donc valable aussi pour l'Aveyron, à ne pas trop mettre en difficultés les lycées, qui étaient régulièrement soumis à des effectifs importants. Mais les règles de calcul données par le rectorat indiquent bien que la réalité de fond n'est pas dans l'amélioration des conditions d'encadrements et donc d'apprentissage par une diminution des effectifs par division puisque les seuils évoqués sont de 30 en collège et de 36 en lycée. La conséquence mécanique est bien l'augmentation des effectifs par classe et si l'Aveyron du fait de la structure de ses collèges est quelque peu préservé, il n'en demeure pas moins que la dégradation est à l'œuvre.

Une des nouveautés de la préparation de cette rentrée scolaire est la mise en place d'une allocation progressive de moyens. Ce mécanisme peut avoir l'apparence séductrice de l'équité de traitement et limitation des effets de seuils dans l'attribution des moyens. Néanmoins, dans le cadre d'une rentrée construite sur des moyens qui ne sont pas à la hauteur des besoins de notre académie, cette allocation progressive de moyens, qui sont en fait des moyens récupérés sur tous les enseignements et dispositifs facultatifs, induit justement une précarisation de ces enseignements et dispositifs : aujourd'hui, dans les établissements, latin, grec, CHAM et Occitan, ont été potentiellement placés sur la sellette par la mise en concurrence avec d'autres dispositifs. Cette situation est pour nous inacceptable : parce qu'elle renvoie aux établissements et aux enseignants la responsabilité d'arbitrer des choix impossibles ; parce qu'elle vient remettre en cause une richesse de l'offre de formation.

Sur le plan des ressources humaines, cela a aussi des conséquences avec la multiplication des compléments de services, avec des BMP toujours très nombreux, et

avec eux, la sollicitation à venir de TZR qui risqueront d'être placés en situation difficile par les affectations multiples, et de nombreux contractuels.

L'autre nouveauté est évidemment la réforme du lycée : nous avons suffisamment énoncé les mécanismes que nous dénonçons. Ce que nous pouvons constater alors que les conseils de classe se déroulent dans les lycées, c'est l'absence de lisibilité et la confusion induite par cette réforme, en plus des mécanismes de sélection que nous avons anticipés dans nos analyses. On a opposé la modularité aux séries, mais ce que l'on constate c'est la reconstitution de séries qui ne portent pas de nom, mais qui clairement renforcent les logiques qui étaient censées être remises en cause. Nous continuons et continuerons à porter une autre vision du lycée.

Pour ce qui concerne la circulaire du nouveau mouvement 2019 dans le premier degré :

Les conditions de mise en œuvre du mouvement des personnels du 1^{er} degré ont de quoi inquiéter, s'agissant d'une opération particulièrement importante dans la carrière et l'organisation de la vie professionnelle et personnelle des enseignants des écoles. Relative impréparation, dysfonctionnements prévisibles, dégradation des conditions de mobilité et d'affectation, voilà ce qui ressort comme perspective de l'analyse de cette nouvelle circulaire.

Pour nous, cette circulaire entre en résonance l'attaque que nous dénonçons en préambule. Les modalités du mouvement dans notre département étaient le fruit de réflexions paritaires, dans lesquelles le SNUipp-FSU avait su œuvrer de manière constructive, avec un souci de transparence et d'équité. Les différentes phases permettaient une étude attentive des situations en groupes de travail où là encore les représentant-es des personnels prenaient toute leur place, même si toutes n'étaient bien sûr pas réglées idéalement.

De ce point de vue, nous tenons à vous signifier la stupeur, les inquiétudes mais aussi la colère de nos collègues et des écoles face aux atteintes portées à leurs droits.

La volonté clairement affichée du Ministère de nommer, dès la 1^{ère} phase du mouvement, coûte que coûte et « en force » un maximum de collègues à titre définitif n'est pas acceptable. La disparition des 2^{ème} et 3^{ème} phases du mouvement, l'obligation d'un vœu large, la multiplication des TRS rattachés aux circonscriptions, l'affectation d'office sur poste provisoire de manière totalement aléatoire font fi des réalités propres à notre département, fi des conditions de travail de nos collègues et de leur situation personnelle.

Ces deux dernières semaines nous avons passé beaucoup de temps en groupe de travail à poser des questions, à attendre des réponses, certaines que nous n'avons toujours pas, et discuter, certes efficacement, sur les quelques miettes sur lesquelles notre Ministère avait laissé une marge de manœuvre. On peut ainsi reconnaître quelques avancées en ce qui concerne le barème : bonification pour parents isolés, pour rapprochement de conjoint, pour handicap.

Ces nouvelles règles arrivent dans une totale précipitation et impréparation notables qui placent les élu-es du personnel mais aussi les personnels administratifs des DSDEN dans des délais intenable. A quelques jours du début du mouvement nous n'avons toujours pas d'informations précises sur le fonctionnement de cet « algorithme ».

On se rend même compte que tous les DASEN ne détiennent pas les mêmes informations, tout cela est juste inacceptable.

Quel double discours en tout cas que celui tenu par notre Ministre qui se vante de sa politique éducative et de sa bienveillance et qui dans le même temps méprise ses personnels et leurs élu-es !

Sa politique éducative est mise en place par injonctions, intimidations, sanctions et aujourd'hui par la restriction des droits à mobilité et la dégradation des conditions de travail inhérente à ces affectations « forcées ».

Que cherche donc notre Ministre ? A pousser les collègues à démissionner, à multiplier les situations de souffrance au travail ? Pour encore mettre à mal l'attractivité de notre métier, ainsi légitimer le recours aux contractuels non formés et moins rémunérés, en poursuivant ainsi sa politique qui fragilise notre École publique.

Vous l'aurez compris, Madame la Directrice académique, pour nous, il est plus temps que la politique éducative soit conduite autrement, et notamment dans le respect de ceux qui la font sur le terrain. Puisque vous êtes en charge de mettre en œuvre et organiser l'action éducatrice telle qu'arrêtée par le ministère, vous êtes aussi un relais de proximité qui ne peut ignorer ce que nous avons dire : et nous considérons qu'il est important que le relais fonctionne dans les deux sens et que vous puissiez être aussi une chambre d'écho et l'intermédiaire de ce que nous avons à dire. Madame la Directrice académique, cette attente ne doit pas être prise à la légère : il en va de la confiance des personnels sans laquelle on ferait perdre toute efficacité réelle au service public d'éducation.